



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le onze janvier à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Aline LANGLEL, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, Louis COSTEDOAT, André CASSOU, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET SPÉCIFIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT AU MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 2 mars 2015 pour une remise des offres le 15 avril 2015.

Le marché a été attribué puis notifié le 5 juin 2015 à la société **CGE Distribution** (64140 Lons) dans le cadre d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 900 000 € HT sur 4 ans (**le montant estimatif de l'offre est de 859 346,11 € HT**).

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'ajouter au bordereau de prix unitaire des fournitures supplémentaires et de modifier le prix unitaire pour l'interrupteur astronomique modulaire (réf. : 1700100) par un prix négocié à 106,05 € au lieu de 124 € (ligne 145 du bordereau de prix).

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n°1 au marché, le montant est inchangé par rapport au marché initial.



Pour extraits certifiés conformes,
le Président de la communauté de communes,

Jacques CASSIAU-HAURIE

